



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2754

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Attribution d'une subvention au Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) pour son programme d'actions 2018 - Adhésion à la charte assainissement non collectif (Qualit'ANC)**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Diamantidis

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdèreff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

Conseil du 27 avril 2018
Délibération n° 2018-2754

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Attribution d'une subvention au Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) pour son programme d'actions 2018 - Adhésion à la charte assainissement non collectif (Qualit'ANC)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) est une association créée en 1985, qui a pour objet de mettre en relation les acteurs de la gestion de l'eau et de l'urbain, de développer et valoriser la recherche et de diffuser l'information dans ce domaine.

Sa création fut consécutive à la politique développée à l'époque par le service technique de l'urbanisme (STU) du Ministère de l'équipement, de constitution de groupes d'actions régionaux (GAR), lieux d'échanges des différents acteurs publics ou privés des techniques urbaines. La Métropole de Lyon en est l'un des membres fondateurs avec, notamment, l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, la Compagnie générale des eaux (aujourd'hui Véolia).

Le GRAIE rassemble des collectivités locales, des établissements publics, des grandes écoles, des laboratoires de recherche, des représentants de l'Etat, des sociétés de service, des entreprises et des associations.

I - Objectifs

À l'origine, la gestion des eaux pluviales constituait l'un des principaux thèmes d'intervention.

Aujourd'hui, le GRAIE a étendu ses missions au domaine plus global de la gestion de l'eau dans la ville.

Le GRAIE s'est confirmé au cours des années pour constituer, aujourd'hui, le support reconnu du pôle de compétence lyonnais dans le domaine de l'eau :

- il participe à la dynamique de réseaux de compétences sur l'agglomération, notamment dans les domaines de l'eau et de l'environnement,
- il favorise le développement et le rayonnement d'un pôle d'excellence lyonnais dans le domaine de la gestion de l'eau sur les plans scientifiques, techniques et économiques,
- il joue un rôle d'interface essentiel entre scientifiques et opérationnels, notamment dans le déploiement des nouvelles dynamiques structurantes de la recherche dans le domaine de l'eau,
- il fait évoluer la perception de la gestion de l'eau par les décideurs et les pratiques des acteurs de l'eau et de la ville par l'échange d'expériences et la valorisation des résultats de recherche et des technologies innovantes.

Les modes d'action du GRAIE, qui visent à mobiliser les décideurs, les praticiens et les chercheurs, sont diversifiés :

- animation de 5 dispositifs de recherche régionaux structurants dans le domaine de l'eau et des programmes de recherche associés : Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU), Zone atelier bassin du Rhône (ZABR), Observatoire des sédiments du Rhône (OSR), Observatoire homme-milieu vallée du Rhône (OHMVR), Site pilote Bellecombe (SIPIBEL),

- animation de réseaux techniques thématiques régionaux avec rédaction de documents techniques, scientifiques ou de sensibilisation,
- organisation de journées d'échanges, de conférences ou séminaires régionaux et nationaux,
- organisation de conférences internationales reconnues : Novatech, I.S.Rivers, Eau et santé.

II - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2017

Par délibération n° 2017-1834 du Conseil du 6 mars 2017, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de l'association du GRAIE d'un montant de 48 450 € dans le cadre des actions du programme annuel.

La réalisation du programme 2017 est conforme au programme prévisionnel en termes d'événements organisés :

- le conseil scientifique de l'OTHU s'est réuni le 29 janvier 2017, précédé d'un séminaire scientifique : 66 participants,
- la conférence Eau et santé du 20 mars 2017, aux Hospices civils de Lyon : 143 participants,
- la journée régionale sur l'auto surveillance des réseaux d'assainissement, le 6 avril 2017 : 171 inscrits,
- la conférence sur les compétences eau et assainissement le 11 avril 2017 : 119 inscrits,
- la conférence Eau, ville et biodiversité le 26 septembre 2017 (105 inscrits), avec la signature officielle de la charte de l'International water association (IWA) pour des territoires "Eau responsables" (12 collectivités signataires) à la Métropole,
- la conférence et le séminaire sur les effluents non domestiques les 9 et 10 novembre 2017 : 139 participants le 9 et 55 participants le 10 novembre 2017,
- le rendez-vous de la ZABR, le 6 avril 2017 à Donzère : 48 inscrits.

III - Bilan

La Métropole a jugé pertinent de soutenir financièrement le GRAIE, depuis sa création, considérant qu'il valorise toujours plus efficacement le savoir-faire lyonnais et grand lyonnais dans le domaine de l'eau et qu'il contribue à une montée en compétence de la collectivité par un transfert rapide des résultats de recherche et par l'échange d'expériences avec d'autres collectivités et d'autres acteurs (régionaux et internationaux).

Dans le cadre de ce partenariat, la Métropole participe à la définition du programme d'actions annuel et aux réseaux techniques thématiques, apparaît comme partenaire sur tout support de communication et rapport avec les médias et bénéficie de conditions particulières pour participer aux manifestations. Un bilan financier analytique, certifié par le rapport d'un commissaire aux comptes, est fourni chaque année.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Ministère de la transition écologique et solidaire ont, eux aussi, conventionné avec le GRAIE pour apporter leur soutien, notamment lors de manifestations à caractère régional, national ou international.

L'intérêt à poursuivre le soutien des actions conduites par la structure subventionnée découle de cette analyse.

IV - Programme d'actions pour l'année 2018 et plan de financement prévisionnel

Pour l'année 2018, le GRAIE poursuivra les opérations qu'il a engagées à travers ses actions :

- d'animation régionale de groupes de travail thématiques (stations d'épuration, assainissement non collectif, auto surveillance, raccordement des effluents non domestiques et gestion des eaux pluviales, compétences eau et assainissement),
- d'animation et de valorisation des dispositifs de recherche et de participation à des appels à projets (Agence française de la biodiversité, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, fonds européens FEDER plan Rhône),

- d'organisation d'événements régionaux, nationaux et internationaux :

. 2 séminaires-conférences de restitutions des travaux de recherche dans le cadre de l'OTHU et de l'OSR,

. 4 conférences : assainissement non collectif, auto surveillance des réseaux d'assainissement, effluents non domestiques et compétences eau et assainissement,

. colloque international I.S.Rivers sur les fleuves et grandes rivières.

Il est proposé de renouveler le soutien financier de la Métropole au GRAIE, pour la poursuite des actions inscrites au programme.

Les modalités techniques et financières de réalisation des actions à mener sont précisées dans la convention d'application pour l'année 2018.

Le budget du GRAIE sera alimenté par les participations de l'ensemble des membres et partenaires selon le détail prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
salaires et charges	559 311	subventions de fonctionnement dont :	645 517
charges de fonctionnement	545 732	<i>Etat (Ministères)</i>	35 000
		<i>Régions</i>	63 000
		<i>Métropole de Lyon</i>	48 450
		<i>Europe</i>	147 000
		<i>Agences de l'Eau (Rhône-Méditerranée et Corse + Loire-Bretagne)</i>	260 050
		<i>Agence française biodiversité (AFB)</i>	90 017
		<i>Agence régionale de santé (ARS) Rhône-Alpes</i>	2 000
		aides privées	36 100
		reprise sur provisions	47 210
		cotisations, dons	111 200
		ventes de produits finis	265 016
charges liées aux contributions volontaires	111 500	contributions volontaires en nature	111 500
Total	1 216 543	Total	1 216 543

Le GRAIE est composé de 11 permanents (représentant 11 équivalents temps plein -ETP- : un directeur, 5 chefs de projets, un technicien, un chargé de communication et 3 administratifs).

La Métropole s'engage auprès de partenaires publics et privés à adhérer à la charte pour un assainissement non collectif de qualité (Qualit'ANC) à partir de l'année 2018 pour un montant annuel de cotisation de 140 €, dans l'objectif d'améliorer la qualité du service public de l'assainissement non collectif et harmoniser les pratiques à une échelle interdépartementale.

En synthèse, le montant versé par la Métropole serait de 48 590 € pour l'année 2018.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 48 450 € et d'une cotisation annuelle de 140 € pour la charte Qualit'ANC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 48 450 € dans le cadre des actions du programme annuel pour l'année 2018 au profit du Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE),

b) - l'adhésion à la charte assainissement non collectif (Qualit'ANC) et le paiement d'une cotisation de 140 € pour l'année 2018,

c) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et le GRAIE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2018 - compte 6743 - opération n° 2P19O2183 pour la subvention de 48 450 € et compte 6281 - opération n° 2P19O2187 pour la cotisation à la charte Qualit'ANC de 140 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.